

CONCOURS DE BOURSES POUR DES STAGES D'ÉTÉ EN RECHERCHE

PROCÉDURE DE PARTICIPATION

DATE LIMITE DÉPÔT DOSSIER : 18 MARS 2019, 16 H

ÉTUDIANTS : ADMISSIBILITÉ AU CONCOURS DE BOURSES

- Étudiants inscrits dans un des **programmes de 1^{er} cycle de la Faculté de médecine de l'Université Laval** faisant un stage de recherche d'été à temps plein en 2019 avec un professeur de la Faculté de médecine de l'Université Laval.
- N. B. Les étudiants ayant **déjà débuté** un programme de cycle supérieur (maîtrise ou doctorat) ne sont **pas** admissibles à ce concours de 1^{er} cycle.
- NB : Les étudiants en médecine qui font le laboratoire d'anatomie **ne sont pas éligibles** au concours de bourses puisque celui-ci est réservé pour les stages à temps plein.
- Les étudiants ayant déjà fait un premier stage d'été de 1^{er} cycle **peuvent** participer pour une deuxième fois ou même une troisième fois si désirée.
- Les étudiants désirant faire un stage dans une autre université québécoise ou sous la supervision d'un professeur d'une faculté autre que la Faculté de médecine de l'université Laval ne sont **pas** éligibles au concours de bourses.

DURÉE DU STAGE POUR ÊTRE ÉLIGIBLE AU CONCOURS DE BOURSES :

- 8-10 semaines minimum ou l'équivalent temps plein (min : 35h/sem) pour toute la session universitaire d'été.

NOMBRE DE BOURSES PAR PROFESSEUR ET PAR ÉTUDIANT

Par souci d'équité et en raison du nombre limité de bourses, on attribuera :

- une seule bourse par professeur par année;
- une seule bourse par étudiant par année;
- un seul étudiant par projet de recherche.

PROCÉDURE DE PARTICIPATION

- **L'étudiant doit trouver son milieu de stage de recherche en suivant les instructions reçues à cet effet (voir document instructions générales). Après avoir trouvé le stage, l'étudiant doit :**
 - (i) Remplir le formulaire électronique du concours.
 - (ii) Joindre les documents demandés sur le formulaire de participation (copie du relevé de notes, lettre de motivation (1 page maximum, double interligne) et une lettre confirmant votre stage pour l'été.
 - (iii) Un accusé réception vous sera retourné par courriel dans les 2 jours ouvrables suivant la soumission de votre dossier.
 - (iv) Les dossiers incomplets (documents manquants) seront refusés. Il n'y aura pas d'extension d'échéancier sauf cas très exceptionnels.

LE DOSSIER COMPLET DOIT ÊTRE SOUMIS PAR LE FORMULAIRE ÉLECTRONIQUE EN CLIQUANT SUR LE LIEN SUIVANT:

<https://www.limesurvey.cifss.ulaval.ca/index.php/638818/lang-fr>

AU PLUS TARD LE : 18 mars 2019, 16 h

PROCÉDURE DE SÉLECTION DES BOURSIERS

- Les candidatures sont analysées par un comité de sélection facultaire.
- Les critères de sélection des candidats pour les bourses sont basés sur le dossier académique (critère principal) et aussi sur l'intérêt manifesté pour la recherche (critères secondaires).
- L'inscription au profil recherche, l'intérêt manifesté concrètement pour d'éventuelles études graduées et l'expérience antérieure en recherche seront considérés dans l'évaluation du dossier (critères secondaires). La présence de critères secondaires n'est pas obligatoire pour obtenir une bourse.
- Certains organismes subventionnaires ont des critères spécifiques d'attribution de bourses qui seront respectés dans l'attribution de ces bourses.

ANNONCE DES RÉSULTATS DU CONCOURS

- La liste des boursiers est communiquée à tous les professeurs-chercheurs et aux étudiants **par voie du courrier électronique**. Il n'y a pas de possibilité de recours à une autre évaluation. **Les décisions sont finales et sans appel**. L'étudiant ne recevra pas de rapport d'évaluation.
- La date visée pour l'annonce des résultats est vers le début avril (sous réserve, approximative).
- L'étudiant peut faire un stage valide sans bourse. Le chercheur peut offrir une bourse s'il a les fonds disponibles le cas échéant, mais n'est pas obligé.

N. B. 2 EXIGENCES SPÉCIFIQUES POUR LES BOURSIERS

L'ÉTUDIANT QUI SE VERRA OFFRIR UNE BOURSE ET QUI L'ACCEPTE S'ENGAGERA À RÉPONDRE AUX 2 EXIGENCES QUI SUIVENT SOUS PEINE DE RETRAIT DE LA BOURSE :

1) REMISE D'UN RAPPORT EN FIN DE STAGE ATTESTANT DE L'UTILISATION DE LA BOURSE

- Les stagiaires **boursiers, quel que soit leur programme d'études**, devront **tous** remettre un court rapport à la fin de leur stage (5 pages max).
- **Pour les étudiants du programme de médecine**, le rapport devra répondre aux exigences des cours MED 1102 (Stage de recherche I) et sera utilisé pour l'évaluation du stage/cours. Les étudiants en médecine non boursiers **doivent également** remettre un rapport de stage.
- Certains organismes subventionnaires ont des exigences spécifiques qui seront transmises aux boursiers et qui **devront obligatoirement être respectées** sous peine de retrait de la bourse.

Pour les étudiants des programmes AUTRES que médecine :

- Les étudiants **boursiers des autres programmes** que médecine devront aussi remettre un rapport.
- La non-remise du rapport pourrait entraîner **un retrait de la bourse**.
- Certains organismes subventionnaires ont des exigences spécifiques qui seront transmises aux boursiers et qui **devront obligatoirement être respectées** sous peine de retrait de la bourse.
- Les étudiants devront suivre les instructions relatives au cours siglé correspondant au stage de recherche auquel ils sont inscrits dans leur programme respectif (ex : SBM, physio, kin, ergo, etc...).
- Si le programme d'étude de l'étudiant demande un rapport pour l'évaluation du stage, l'étudiant n'aura qu'à transmettre une copie du même rapport à la responsable des stages de recherche et n'aura pas à fournir un 2^e rapport différent. L'évaluation du stage est faite par le programme d'étude de l'étudiant.
- Si le programme d'étude ne demande pas de rapport de stage, l'étudiant boursier devra remettre un rapport à la responsable du programme de bourses et suivre le format demandé pour les cours MED ci-haut. Les instructions lui seront transmises en début d'été. Dans ce cas, le rapport ne sera pas utilisé pour l'évaluation du cours, mais simplement pour attester de l'utilisation judicieuse de la bourse pendant l'été pour les organismes subventionnaires.
- Les étudiants **non boursiers** dont le programme d'attache ne demande **pas** de rapport n'auront **pas** à remettre un rapport.

2) PRÉSENTATION SCIENTIFIQUE AU COLLOQUE DU 22 NOVEMBRE 2019

- Les stagiaires **boursiers de tous les programmes** devront **obligatoirement** participer au colloque des stages de recherche soit par présentation orale ou par affiche à l'automne 2019. Ce colloque aura lieu le **22 novembre 2019 au Pavillon Vandry**. Des prix d'excellence y seront remis. **Les étudiants du programme de médecine devront s'inscrire à l'automne au cours MED 1103** de 1 crédit correspondant au colloque. Les instructions pour le colloque seront données en début de session d'automne à tous les stagiaires.
- La non-participation au colloque pourrait entraîner le retrait de la bourse, à moins d'un empêchement majeur. Tout empêchement doit être signalé rapidement au responsable des stages de recherche Dre Caroline Rhéaume ou à madame Julie Lefebvre.

- La participation au colloque des **étudiants des autres programmes non boursiers** est fortement encouragée, mais demeure optionnelle à moins d'instructions contraires en provenance de leur programme d'étude.

LES STAGES DOIVENT ÊTRE CRÉDITÉS

- **Pour respecter les règles d'assurabilité et de sécurité** des centres de recherche, les étudiants doivent OBLIGATOIREMENT faire créditer leur stage de recherche. Les étudiants en médecine doivent s'inscrire au cours **MED-1102** (Stage recherche 1, 3 crédits) **ou tout autre cours siglé** reconnaissant et encadrant cette activité dans les programmes de kinésiologie, d'ergothérapie, physiothérapie et de sciences biomédicales (les étudiants doivent suivre les instructions de leur programme à cet effet).

INFORMATIONS

- Dirigez vos demandes d'information à l'adresse suivante :

Madame Julie Lefebvre

ou

Dre Caroline Rhéaume

stagerecherche-premiercycle@fmed.ulaval.ca